

# La stratégie climat et la philosophie ESG chez Ostrum AM : pierres angulaires de notre responsabilité sociétale

**Nathalie Pistré**  
Directeur recherche quantitative, support et développement, coordination de l'intégration ISR



nées maintenant dans l'analyse financière de tous les émetteurs que nous suivons les dimensions E, S et G, dès lors qu'elles nous paraissent pertinentes et matérielles pour l'évaluation du risque. Cette démarche est appliquée aussi bien pour les États que les entreprises. Une nouvelle échelle d'impact a été mise en place

son rapport 2019 où 220 asset-managers européens étaient en compétition. Ce palmarès vise à évaluer quelles sociétés de gestion d'actifs européennes agissent en tant qu'investisseurs responsables et s'engagent en faveur du développement durable en le plaçant au cœur même de leur identité.

## Comment abordons-nous 2020 ?

D'une part, nous partons d'un cadre structurant et fédérateur auquel nous souscrivons totalement : la déclaration de la Place de Paris de juillet 2019, qui a pour objectif la neutralité carbone en 2050. Il convient de travailler dans un premier temps sur le sujet de la sortie du charbon.

La Commission européenne a déjà commencé à s'en préoccuper dans le cadre de son pacte vert qui doit notamment expliciter les moyens de financements importants. Ursula von der Leyen propose effectivement un plan d'investissement en capacité d'investir quelques 1 000 milliards d'euros d'ici 2030 ; de doubler la part des investissements climat de la Banque européenne d'investissement pour atteindre 50 % d'ici 2025 et enfin de créer un Pacte climatique européen visant à inciter les acteurs régionaux, la société civile, les industriels, etc., à prendre des engagements volontaires en matière de lutte contre le changement climatique de façon coordonnée. La France s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Reste à déterminer la façon de sortir du charbon. Chacun a sa propre interprétation sur le sujet. Comment éva-

lons-nous une entreprise qui utilise encore le charbon, mais a entrepris des efforts pour réduire cette part ?

par notre département de recherche crédit en 2019, afin de mieux visualiser l'amplitude de l'impact des éléments E, S ou G sur le risque crédit de l'émetteur (avec une gradation de 0 à 3). Cet « impact score » ESG est visible sur plus de 1 000 émetteurs de notre couverture et accessible à toute la gestion sur notre plateforme interne de publication de recherche. La gestion actions intègre l'impact des éléments ESG sur les valorisations et le rendement des sociétés dans lesquelles nous investissons.

**Cette richesse dans l'intégration demande énormément de moyens et nous avons décidé d'impliquer un maximum de collaborateurs (analystes, gérants...) pour être en phase avec l'ampleur des nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux.** Nous assurons à ce jour la gestion financière de 13 fonds ouverts labellisés.

En 2019, nous avons également participé de façon active à un grand nombre d'instances de place (AFG, ICMA, EFAMA, IIGCC...), afin de faire avancer les réflexions sur l'ESG. Notre action est d'ores et déjà reconnue, si l'on en juge par la 5e place que vient de nous décerner le « Responsible Investment Brand Index »<sup>2</sup>, au titre de

**Ostrum Asset Management** est très fière d'avoir obtenu en 2019 les notes maximales sur toutes les sections des PRI (Principles for Responsible Investments<sup>1</sup>) que nous signons depuis 2008, engageant la société vers des actions concrètes pour une gestion responsable.

Pour faire un état des lieux de nos actions en 2019, nous avons d'abord **affiné notre politique d'exclusion sectorielle sur le charbon et internalisé totalement le processus de sélection** de ce que nous appelons les « worst offenders » (controverses sévères), liste d'exclusion des émetteurs que nous ne souhaitons pas voir apparaître dans nos portefeuilles. Pour ce faire, gérants, analystes et risk managers décident ensemble en suivant un processus d'identification robuste. **Nous nous sommes également réapproprié la politique de vote et d'engagement en internalisant ce dispositif.**

**Ostrum Asset Management** était actif par le passé lors des assemblées générales, mais par un système de délégation. Aujourd'hui, les gérants assistent à certaines AG et y votent directement. Nous intégrons depuis plusieurs an-

Donner du sens à nos investissements en privilégiant ceux susceptibles d'avoir un impact positif sur l'écosystème est un des aspects fondamentaux de notre responsabilité en tant qu'entreprise.

## Chez Ostrum AM, nous privilégions l'accompagnement des entreprises dans la transition.

Nous allons enrichir et préciser notre stratégie climat en 2020, ce que doivent faire les gérants d'actifs et les autres acteurs financiers. L'AFG a déjà travaillé sur ce thème et s'apprête à dévoiler ses préconisations en février.

En parallèle, se dérouleront les avancées sur la taxonomie, les benchmarks et les demandes de reporting transparents et complets qui découlent du plan d'action européen de 2018. Même si l'application est prévue en 2021 ou 2022, l'un des défis pour nous investisseurs sera le suivi de ces évolutions, afin de préparer la mise en place de reportings fidèles à la nature de nos investissements et intégrant aussi les effets négatifs. Ce défi va demander des moyens de reporting considérables.

Nous avons aussi l'intention de poursuivre la labellisation de nos fonds ouverts ou dédiés en fonction des demandes des investisseurs. La Loi Pacte nous y incite d'ailleurs puisqu'il est dorénavant demandé aux assu-

reurs de proposer au moins un fonds labellisé dans leurs unités de compte.

Tous ces projets font pleinement partie de notre responsabilité sociétale. La stratégie climat évoquée plus haut ou la participation à des engagements collaboratifs sont des exemples de cette politique RSE que nous sommes amenés à faire évoluer dans un cadre européen qui se renforce et une prise de conscience dans la société et chez nos clients de plus en plus exigeante.

La stratégie climat évoquée plus haut ou la participation à des engagements collaboratifs sont des exemples de cette politique RSE que nous sommes

amenés à faire évoluer dans un cadre européen qui se renforce et une prise de conscience dans la société et chez nos clients de plus en plus exigeante.

<sup>1</sup> Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. Dans le cadre du cycle d'évaluation 2018-2019, Ostrum AM se distingue par l'excellence de ses notations avec une note A+ en termes de stratégie et de gouvernance et des scores de A+ sur l'ensemble de ses gestions. Méthodologie : unpri.org.

<sup>2</sup> Lire le rapport « Responsible Investment Brand Index™ 2019 » et la méthodologie : [https://www.ostrum.com/Content/Documents/Actualites/archives\\_news/2019/H-K\\_RIBI\\_Report\\_2019\\_FRENCH.pdf](https://www.ostrum.com/Content/Documents/Actualites/archives_news/2019/H-K_RIBI_Report_2019_FRENCH.pdf)

<sup>3</sup> Source : Ursula von der Leyen - Directives politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024

Ostrum Asset Management  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 - Société anonyme au capital de 27 772 359 euros - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 - Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris. Ostrum AM est issue de la filialisation, au 1er octobre 2018, des gestions obligataires et actions d'Ostrum AM, RCS Paris 329 450 738, précédemment Natixis AM.

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions. Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.